

CONSEIL PERMANENT



OEA/Ser.G
CP/doc. 3849
12 mars 2004
Original: anglais

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PAR L'OEА CONCERNANT HAÏTI
DU 11 NOVEMBRE 2003 AU 10 MARS 2004

Ce document est distribué aux Missions permanentes et
sera présenté au Conseil permanent

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Introduction.....	1
11 novembre au 17 décembre 2003	2
Situation en Haïti du 17 décembre à la mi-janvier 2004	3
Développements entre janvier et février 2004	4
29 février et après	6

RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS MENÉES PAR L'OEA CONCERNANT HAÏTI DU 11 NOVEMBRE 2003 AU 10 MARS 2004

INTRODUCTION

Le 29 février 2004, le Président Aristide quittait abruptement Haïti. Cette même soirée, le Conseil de sécurité des Nations Unies, par la résolution 1529, demandait “aux États Membres d'appuyer la succession constitutionnelle et le processus politique en cours en Haïti ainsi qu'un règlement pacifique et durable de la crise actuelle”.

Le 26 février, le Conseil permanent de l'OEA, par sa résolution CP/RES. 862 (1401/04), avait explicitement donné son appui à la Mission spéciale de l'OEA chargée de renforcer la démocratie en Haïti (La Mission spéciale) en même temps qu'il appelait le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à agir.

Le présent rapport offre une vue d'ensemble des travaux de l'Organisation des États Américains (OEA), y compris la tâche accomplie par la Mission spéciale depuis le rapport du 11 novembre 2003 intitulé: Rapport du Secrétaire général sur la situation en Haïti (CP/doc. 3798/03). Il est présenté conformément aux résolutions 806 (1303/02), 822 (1331/02), 861 (1400/04) et 862 (1401/04) adoptées par le Conseil permanent.

Alors que la plupart des pays et institutions internationales réduisaient drastiquement leur présence en Haïti pour des raisons de sécurité, le Représentant spécial du Secrétaire général et le Directeur du Bureau hors siège du Secrétariat général de l'OEA demeuraient à Port-au-Prince en permanence. L'effectif de la Mission spéciale de l'OEA, bien que non armé, n'était jamais tombé en dessous de vingt personnes et au 8 mars, cet effectif était revenu au complet.

Dans la matinée du 29 février, une fois informé des événements et préoccupé par le climat de violence qui prévalait, le Secrétariat général a fait en sorte que ses actions soient strictement conformes aux dispositions applicables de la Constitution haïtienne.

Avec l'appui du Secrétariat général, durant les journées subséquentes, la Mission spéciale a exhorté la Force multinationale intérimaire (FMI) autorisée par les Nations Unies à assurer la sécurité de tous les fonctionnaires gouvernementaux et à veiller à ce que les auteurs d'actes de violence ne tirent avantage du départ du Président Aristide. La Mission spéciale a focalisé ses propres efforts initiaux sur sa contribution à la formation d'un gouvernement de transition, conformément à la Constitution et dans l'esprit du Plan d'action préalable de la CARICOM en date du 31 janvier qui recherchait un résultat équilibré et avait été entériné par les résolutions CP/RES. 861 (1400/04) et CP/RES. 862 (1401/04).

L'arrivée en Haïti le 10 mars de la Mission multidisciplinaire d'évaluation (la Mission NU) met l'accent sur la nécessité que l'on commence à définir la coordination et les domaines respectifs d'activité entre l'OEA et l'ONU. À cet égard, le Secrétaire général a tenu des conversations avec le Secrétaire général des Nations Unies et le Sous-secrétaire général adjoint aux questions politiques. Le Secrétaire général adjoint a également eu des communications avec le Sous-secrétaire général aux

questions politiques. De surcroît, le Conseiller spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur Haïti a rencontré le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint au siège de l'OEA le 1^{er} mars. La Mission spéciale tient des discussions avec la Mission des Nations Unies de sorte que ses programmes puissent être adéquatement pris en compte dans le rapport que soumettra ce dernier et qui fera encore l'objet d'une coordination entre l'OEA et les Nations Unies.

En attendant de nouvelles directives des organes politiques, le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint ont demandé à la Mission spéciale de poursuivre ses activités conformément aux mandats précédemment émis, mais en mettant l'accent sur les points suivants:

- gouvernance – appui à un gouvernement intérimaire équilibré qui encourage le respect des droits de la personne et l'État de droit et commence à préparer les élections dans un an environ. Ce domaine est un point fort dans lequel la Mission spéciale et l'OEA jouissent d'une grande expérience.
- sécurité – l'établissement de l'ordre public (aux termes de la résolution 1529 du Conseil de sécurité des Nations Unies et les aspects militaires de ces fonctions sont confiées à la Force multinationale intérimaire et par la suite, à une Force de stabilisation des Nations Unies), mais l'OEA et son noyau de spécialistes déjà sur le terrain est bien située pour prendre en main le rôle consultatif de la police et la professionnalisation de la Police nationale haïtienne (PNH) et, en collaboration avec d'autres institutions, contribuer au renforcement du système judiciaire. Des fonctions plus solides de police qui, en sus d'une prise en charge graduelle de la FMI devraient inclure l'adoption immédiate de mesures en vue d'assurer le désarmement de tous les groupes armés, devront être discutées. Il est évident que le besoin d'une cohérence doctrinale et du renforcement à long terme des institutions laissent entrevoir un rôle majeur pour des institutions comme l'OEA qui entretiennent des relations professionnelles de travail effectives et éprouvées avec tous les acteurs pertinents sur la scène.
- développement – faire face aux besoins humanitaires urgents, rechercher la coopération des institutions internationales de financement (BM, BID et principaux donateurs bilatéraux) et investir dans le développement à long terme des institutions de l'État haïtien. A cette phase, il serait approprié que le rôle de l'OEA porte sur la politique et la coordination plutôt que sur les opérations, même si un certain appui au renforcement des institutions de l'État se révélerait adéquat.

Le présent rapport vise donc à faciliter les travaux des Etats membres et des organes politiques en ce qui concerne l'évaluation et la précision des mandats de la Mission spéciale en vue de prendre en compte la nouvelle conjoncture qui s'est posée le 29 février 2004.

11 NOVEMBRE – 17 DÉCEMBRE 2003

Après la présentation du rapport du 11 novembre, le Conseil permanent a créé un groupe de travail présidé par l'Ambassadeur Joshua Sears des Bahamas, qui a été chargé de recommander des ajustements éventuels à introduire au mandat de la Mission spéciale. Le rapport de ce groupe de

travail adressé au Conseil permanent (CP/doc. 3806/03 datée du 9 décembre 2003) recommandait que la tâche de la Mission spéciale continue de se focaliser sur les domaines de la sécurité, de la gouvernance, de la démocratie, de la justice et des droits de la personne. Les discussions des mandats de la Mission spéciale ne devraient pas être reprises. Le Groupe de travail a formulé un certain nombre de recommandations pertinentes qui ont été adoptées par le Conseil à sa séance ordinaire tenue le 17 décembre 2003.

Le Secrétaire général adjoint a saisi l'occasion de la séance tenue par le Conseil permanent le 17 décembre pour informer des incidents qui s'étaient produits le 5 décembre lorsque, entre autre, une partie de l'Université d'Etat d'Haïti à Port-au-Prince fut envahie par des groupes armés, causant des blessures sévères au Recteur de l'Université, Pierre-Marie Paquiot et au Vice-recteur, Paul Laloux, ainsi qu'à plus de vingt étudiants. Le Secrétaire général adjoint avait aussi fait part de rapports selon lesquels des dommages considérables avaient été infligés aux installations et à l'équipement de l'Université. Le Secrétaire général adjoint a noté que la Mission spéciale de l'OEA avait énergiquement condamné les actions commises à l'Université en les qualifiant de "violentes et non justifiées". Le chef de la Mission spéciale et des membres de la Mission avaient visité le Recteur et le Vice-recteur à l'hôpital pour leur exprimer les sentiments de sympathie de l'OEA.

Indiquant que le 5 décembre avait été dénommé le "Vendredi noir", le Secrétaire général adjoint a déclaré que les répercussions de cette attaque sur une institution d'enseignement supérieur continuaient de bouleverser Haïti et venaient s'ajouter aux appels lancés pour la démission du Président Aristide. Il a mentionné que plusieurs membres importants du Gouvernement (comme par exemple les Ministres de l'éducation et de l'environnement, le Secrétaire d'Etat du tourisme ainsi que l'Ambassadeur haïtien en République dominicaine) et de Fanmi Lavalas avaient soumis leur démission suite aux incidents du 5 décembre. Il a été d'avis que ces événements exigeaient une action urgente de la part de toutes les parties concernées pour appuyer l'Etat de droit. Notant que même si la responsabilité première du maintien de la sécurité dans le pays incombait au Gouvernement haïtien, il revenait à tous les Haïtiens de rechercher une solution pacifique et démocratique à la crise politique sévissant dans le pays.

SITUATION EN HAÏTI DU 17 DÉCEMBRE À LA MI-JANVIER 2004

Les démonstrations de rue, en faveur et contre le Gouvernement, organisées respectivement par Fanmi Lavalas et la Plateforme démocratique de la société civile et les partis politiques de l'Opposition (Plateforme Démocratique) se sont poursuivies pendant le reste du mois de décembre 2003 et en janvier 2004. La Mission spéciale a rapporté que les démonstrations de l'opposition étaient souvent contrecarrées par une association inappropriée entre les organisations populaires qui appuyaient Fanmi Lavalas et quelques membres de la Police nationale haïtienne.

Les cérémonies de la célébration du Bicentenaire d'Haïti le 1^{er} janvier 2004, auxquelles l'OEA était représentée par le Secrétaire général adjoint, devaient avoir été une occasion d'unité entre les Haïtiens. Au contraire, ce jour-là, le degré de polarisation était évident alors que se déroulait une démonstration organisée par l'Opposition parallèlement aux cérémonies officielles. Une fois de plus, des actes de violence gâchèrent les événements ou forcèrent à les modifier. Quelques jours plus tard, le 11 janvier, la Mission spéciale condamnait avec véhémence le meurtre brutal du nouveau Directeur départemental de la PNH pour le Nord, l'Inspecteur général Edner Jeanty. Le 15 janvier, la Mission

spéciale émit également un communiqué de presse déplorant les attaques perpétrées contre les stations de radio et de télévision à Boutilliers.

Pendant cette période, des actes répétés de violence et d'autres cas d'incendies firent encore l'objet de commentaires de la part de la Commission interaméricaine des droits de l'homme qui émit une déclaration le 9 décembre 2003 exprimant la préoccupation que lui causaient ces événements en Haïti. Cette déclaration a été suivie d'une autre datée du 22 janvier par le Bureau du Rapporteur spécial de la CIDH sur la liberté d'expression, dans laquelle le Rapporteur déplorait les attaques perpétrées contre le droit à la liberté d'expression en Haïti, ainsi que les agressions et les actes d'intimidation contre des journalistes et les média dans le pays.

Il était évident que les conditions sur le terrain en Haïti se détérioraient en une situation où régnait la loi de la rue, un aspect considéré comme un anathème par tous et dont la solution exigeait de toute urgence un appui additionnel de la communauté internationale.

DÉVELOPPEMENTS QUI SE SONT PRODUITS EN JANVIER ET FÉVRIER 2004

C'est dans ce contexte que les chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) lancèrent une initiative d'importance majeure en janvier 2004 pour faire face à la crise en Haïti, s'inspirant également pour ce faire des efforts déployés plus tôt par les évêques catholiques haïtiens. Après avoir reçu un rapport d'une délégation de haut niveau de la CARICOM qui avait visité Haïti en janvier et après des consultations informelles lors du Sommet extraordinaire des Amériques à Monterrey (Mexique) du 11 au 13 janvier, plusieurs chefs de gouvernement de la CARICOM, sous la présidence du Premier Ministre de la Jamaïque, l'Honorable P.J. Patterson et incluant le Premier Ministre des Bahamas, l'Honorable Perry Christie et le Premier Ministre de Trinité-et-Tobago, l'Honorable Patrick Manning, se réunirent avec des représentants des partis politiques d'opposition et des groupes de la société civile à Nassau (Bahamas) les 21 et 22 janvier. Depuis quelques mois, ces représentants résistaient à toute proposition de participer à une réunion avec le Président. Les représentants des Etats-Unis, du Canada et de l'OEA (le Secrétaire général adjoint) étaient également présents à ces réunions en qualité d'observateurs. Les participants procédèrent à un franc échange de vues sur la situation en Haïti ainsi que la perspective de la CARICOM à cet égard et des idées ont été discutées pour essayer de surmonter l'impasse politique.

Après la réunion de Nassau, le Premier Ministre des Bahamas, l'Honorable Perry Christie se rendit à Port-au-Prince le 25 janvier pour rencontrer le Président Aristide, les membres de la Plateforme Démocratique et les membres de la communauté internationale en résidence dans le pays.

Une autre réunion eut lieu à Kingston (Jamaïque) les 30 et 31 janvier durant laquelle les dirigeants de la CARICOM rencontrèrent le Président Aristide et les membres de son Gouvernement et de Fanmi Lavalas. Une fois de plus, les représentants des Etats-Unis, du Canada et de l'OEA ainsi que des fonctionnaires de la France et de l'Union européenne étaient présents en qualité d'observateur. A cette occasion, la délégation de l'OEA était composée du Secrétaire général adjoint ainsi que du chef et du chef adjoint de la Mission spéciale. Les résultats de cette réunion ont été regroupés dans le Plan d'action préalable soumis par la CARICOM qui appelait au respect de la Charte de la société civile de la CARICOM et incorporent les principales demandes de l'opposition dans une formule qui exigeait des réformes majeures, y compris l'installation d'un nouveau cabinet,

tout en permettant au Président Aristide d'achever son mandat constitutionnel. La délégation de l'OEA apporta une contribution substantielle aux discussions de Kingston. Le Président Aristide accepta immédiatement le plan de la CARICOM, décision qui a été transmise ensuite par un émissaire de la CARICOM, le Ministre des affaires étrangères des Bahamas, Fred Mitchell, à l'opposition haïtienne. Cependant celle-ci répondit en indiquant qu'elle rejetait sa participation à toute négociation qui n'incluait pas la question des modalités du départ du Président Aristide. L'opposition présentait également une position unifiée, à savoir que la communauté internationale ne devrait pas répondre favorablement à la requête du Président concernant l'envoi d'une force qui viendrait aider à assurer la sécurité en Haïti, étant donné qu'elle considérerait que cette assistance serait utilisée par le Gouvernement pour renforcer sa position.

Quelques jours après l'annonce du Plan d'action de la CARICOM, la situation en Haïti empira considérablement. Le jeudi 5 février, la station centrale de la police et d'autres installations aux Gonaïves étaient attaquées par le Front pour la libération nationale et la reconstruction, un groupe comprenant des personnes qui par le passé, avaient appuyé le gouvernement et portaient le nom d'Armée cannibale. Cette attaque armée fut condamnée sans équivoque par le Représentant spécial du Secrétaire général et le chef de la Mission spéciale de l'OEA. Par la suite, les actes de violence s'étendirent à d'autres régions d'Haïti, avec les Villes du Cap-Haïtien, de St-Marc, de Hinche et d'autres villes plus petites tombant aux mains des insurgés qui avaient été rejoints notamment par Guy Philippe, ancien chef de police et Louis Jodel Chamblain, ancien numéro deux du Front pour l'avancement du peuple haïtien (FRAPH), accusé de violations de droits de la personne durant la période de 1991 à 1994.

C'est dans ce contexte troublant que se sont tenues à Washington D.C: le 13 février des réunions comprenant les Ministres des affaires étrangères de la CARICOM (Jamaïque, Barbade et Sainte-Lucie), du Canada et des Etats-Unis, avec la participation du Secrétaire général et du Secrétaire général adjoint de l'OEA. Entre autres, le communiqué commun publié à la fin de ces consultations appelait "le Gouvernement d'Haïti à respecter les droits, notamment les droits humains de tous les citoyens et résidents d'Haïti et tous les Haïtiens, à respecter l'Etat de droit".

D'un commun accord, le 13 février, une réunion ministérielle fut immédiatement suivie à Washington de la création d'un groupe de suivi. De longues séances de travail présidées par l'OEA et comprenant les représentants à Port-au-Prince des Etats-Unis, du Canada, des Bahamas (assistant au nom de la CARICOM), de la France et de l'Union européenne (EU), (le Groupe des 6) furent tenues à Port-au-Prince pour préparer un plan d'action visant à faciliter et à encourager la mise en oeuvre du Plan d'action de la CARICOM. La Mission spéciale de la CARICOM prit l'initiative en élaborant ce document et joua un rôle clé dans la tenue d'importantes réunions avec le Gouvernement et l'opposition dénommée *Plateforme Démocratique*, le 20 février. La Mission spéciale a encore joué un rôle de premier plan lors de la visite, le 21 février à Port-au-Prince, de la Délégation internationale de haut niveau composée du Ministre des affaires étrangères des Bahamas, du Secrétaire d'Etat du Canada pour la *Francophonie*, du Ministre adjoint des affaires étrangères de la Jamaïque, du Sous-Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour les questions continentales, du Président du Conseil permanent de l'OEA, des Ambassadeurs de la France, du Canada et de l'Union européenne en Haïti et de l'Ambassadeur de l'*Organisation internationale de la Francophonie* aux Nations Unies. La Mission spéciale a déployé de très grands efforts pour porter toutes les parties à réaliser que l'initiative de la CARICOM serait du plus grand intérêt du pays. Une fois de plus, le Président Aristide acceptait le plan d'action; mais en dépit des exhortations directes du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour qu'elle

accepte le plan de la CARICOM et d'un délai additionnel pour étudier sa réponse, l'opposition *Plateforme Démocratique* rejeta le plan qui se fondait sur une gouvernance partagée.

En réponse à ces développements et à la demande de la Délégation d'Haïti, une séance extraordinaire du Conseil permanent convoquée le 19 février adopta la résolution CP/RES. 861 (1400/04). Par la suite, après le rejet par l'opposition du Plan d'action présenté le 21 février, une autre séance extraordinaire du Conseil permanent fut convoquée par la Délégation des Bahamas (au nom de la CARICOM). Cette séance déboucha sur l'adoption de la résolution CP/RES. 862 (1401/04) qui, à la lumière de la violence extrême et de la menace croissante causée par les insurgés, demandait "au Conseil de sécurité des Nations Unies de prendre, comme le prescrit la Charte des Nations Unies, les mesures urgentes, nécessaires et appropriées pour faire face à crise en Haïti."

À la demande du Gouvernement de la Jamaïque, le Conseil de sécurité des Nations Unies se réunit dans l'après-midi du 26 février pour examiner les développements en Haïti "à la lumière de la situation qui se détériorait progressivement et affectait la paix et la stabilité dans la région". En dépit de l'appel lancé par les Ministres des affaires étrangères de la Jamaïque et des Bahamas pour qu'une action soit immédiatement entreprise, le Conseil n'adopta aucune décision ce jour-là.

Entre-temps, les insurgés qui comptaient maintenant parmi leurs rangs des anciens paramilitaires, des militaires, des membres de la police et d'autres, assumèrent contrôle de la plupart de la région nord du pays, menaçant d'entrer à Port-au-Prince.

29 FÉVRIER ET APRÈS

Le 29 février, le monde accueillait la nouvelle que le Président Aristide avait démissionné et avait quitté le pays vers 6 h 30 ce matin-là. On enregistra plusieurs actes de pillage d'installation et d'incendies de biens, ainsi qu'un certain nombre de morts et de blessés. Ces actes malheureusement continuèrent pendant la majeure partie de la semaine.

Le 29 février, le Président de la Cour de Cassation, Me Boniface Alexandre, prêta serment comme Président provisoire, conformément à la Constitution. Plus tard ce même jour, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1529 (2004) autorisant le déploiement en Haïti d'une Force multinationale intérimaire(FMI) en Haïti. Le Conseil déclarait aussi qu'il était prêt à créer ensuite une force de stabilisation des Nations Unies et à élaborer un programme d'action pour faire face aux besoins d'Haïti dans le moyen et le long terme.. Le même jour, le déploiement initial de la FMI commençait pour assurer la sécurité d'installations clés à Port-au-Prince.

Depuis les événements du 29 février, la Mission spéciale a pris l'initiative pour essayer de trouver une solution pacifique et politique dans des circonstances très difficiles. Elle a rempli un rôle capital pour faciliter l'établissement d'un climat propre à la mise en oeuvre du Plan d'action présenté par la délégation internationale de haut niveau. Ces efforts ont abouti avec l'achèvement des travaux, aux bureaux de l'OEA en Haïti le 5 mars, du Conseil tripartite chargé de choisir, par consensus, les sept (7) membres d'un Conseil de Sages sur la base d'une formule originellement suggérée par l'OEA. Le Conseil des Sages tint sa première réunion dans l'après-midi du 5 mars 2004 au siège de l'OEA à Port-au-Prince et les réunions subséquentes eurent lieu à l'Hôtel Montana. Le Conseil des Sages à son tour a soumis au Président provisoire la candidature de M. Gérard Latortue au poste de Premier

Ministre. Celui-ci a assumé ses fonctions le 11 mars 2004. Le Premier Ministre doit choisir son cabinet en consultation avec le Conseil des Sages et en accord avec le Président provisoire.

Au moment où un certain nombre d'organes et de gouvernements nationaux s'apprêtent à faire face à la situation en Haïti, il est important de chercher des points communs, de partager des informations, d'agir en coordination et en collaboration autant que possible. Cela devrait se faire en fonction d'une vision politique qui s'étende sur la prochaine décennie et couvre, entre autres, la gouvernance, la sécurité, la justice, les droits humanitaires et les droits de la personne, les aspects économiques et sociaux. Ces efforts exigeront une approche globale à très long terme et des ressources substantielles.

Des efforts crédibles du côté haïtien, aux échelons à la fois sectoriel et régional, s'avéreront indispensables pour qu'ils soient couronnés de succès. La leçon tirée des expériences passées montrent qu'en l'absence d'une vraie participation haïtienne, les efforts de la communauté internationale ne produisent pas de résultats durables.

Les prochaines semaines seront d'une importance cruciale alors qu'Haïti cherche à se retrouver en terrain inconnu, miné. L'OEA devrait aider à mettre en place un gouvernement équilibré, à rétablir la sécurité à travers le pays et à contribuer à la reprise du fonctionnement des institutions de manière à préparer la voie pour les élections.

Ci-après quelques éléments à retenir:

1. La sécurité doit être rétablie de toute urgence sur une base intérimaire. La Force multinationale intérimaire est d'une importance cruciale à ces fins et devrait tout d'abord sécuriser le territoire et se colletter au désarmement, en collaboration avec la PNH. Mais, la Police haïtienne doit reprendre les rues, en uniforme, en tant que seule force armée haïtienne légale, sans préjudice des nombreuses décisions que doit prendre le nouveau Gouvernement. Une fois ces premières mesures prises, les programmes envisagés dans le cadre de la Mission spéciale de l'OEA devraient être exécutés en coopération avec une PNH plus professionnalisée. Il s'agirait d'un programme solide visant à renforcer et à accompagner la police. L'OEA, aussi bien que les Nations Unies, devront travailler étroitement de concert et cette stratégie exigera une approche prudente et créatrice. Il y a déjà eu plusieurs éléments positifs de cette coopération en Haïti dans le passé (e.g. la représentation mixte spéciale au début des années 90, la mission mixte des droits de l'homme – MICIVIH).
2. En même temps, les mesures suggérées par l'initiative de la CARICOM et entérinées par les résolutions CP/RES. 861 (1400/04) et CP/RES. 862 (1401/04) de l'OEA et la résolution 1529 du Conseil de sécurité, ont commencé à être mises en vigueur sans délais, ce qui a mené à l'établissement d'un Premier Ministre et d'un cabinet. La neutralité, l'autonomie et l'exercice du pouvoir doivent primer. Les membres du nouveau gouvernement, selon le Plan de la CARICOM, ne sont pas éligibles à des postes électifs dans le prochain gouvernement.

3. Il est aussi urgent d'adopter les premières mesures pour faire face à la tragédie humanitaire. L'OEA n'est pas à la tête de cette initiative, mais elle devrait aider sur le plan politique. L'OPS joue un rôle de premier plan dans cette initiative.
4. Il devrait être clairement établi que le nouveau gouvernement est un gouvernement de transition. Il devrait avoir pour fonction de rétablir la sécurité, notamment de gérer avec l'aide internationale, la question prioritaire du désarmement. Les autorités doivent mettre en place un gouvernement fonctionnant raisonnablement bien et travailler avec la communauté à la mise en place d'un Conseil électoral provisoire (CEP) dans le cadre des préparatifs des élections. Elles doivent aussi affronter la question des démonstrations et la gérer de manière adéquate.

Les élections devraient être décidées par le CEP, mais devraient de préférence être tenues dans environ 11 à 13 mois, pas plus tôt (pour des raisons techniques et pratiques), mais pas beaucoup plus tard que cela, de sorte que puisse être prise en compte la situation de transition. Des élections générales devraient être tenues et une attention devrait être prêtée à la nécessité de remettre les divers organes sur la voie constitutionnelle. Une éducation civique et une assistance, notamment un financement transparent, responsable pour les partis politiques, devraient figurer dans cette approche. Il faudra une coordination étroite des efforts déployés par la communauté internationale dans les divers sphères d'activités, en vertu de la résolution CP/RES. 822 (1331/02).

5. Le Gouvernement de transition ne devrait pas essayer d'adopter des décisions majeures de politique d'intérêt général. Cette responsabilité devrait incomber à un gouvernement nouvellement élu doté d'un parlement fonctionnel.
6. Le Gouvernement de transition devrait cependant travailler étroitement avec le Fonds monétaire international (FMI) et les autres institutions internationales de financement, de sorte qu'il puisse reprendre ses procédures, notamment en ce qui concerne le Programme de suivi du personnel du FMI ainsi que la Banque mondiale. Une planification devrait commencer à l'initiative du gouvernement de transition à travers un processus informel avec la Banque mondiale pour aboutir à une réunion officielle de donateurs très tôt après l'installation du gouvernement nouvellement élu. Il faudra une coordination étroite entre les secteurs politique et économique. Le Groupe de coordination de donateurs à Port-au-Prince devra exercer un rôle plus important. Ceci dit, le Secrétariat général est conscient de l'accent mis par la CARICOM sur le fait que "a création de conditions pour la stabilité politique, la croissance économique et la reconstitution des institutions en Haïti exigera un engagement à long terme de la part de la communauté internationale, notamment des institutions internationales de financement".
7. Le Gouvernement de transition devrait travailler avec la Mission spéciale et d'autres organes internationaux et locaux pour montrer rapidement que les conditions ont changé en ce qui a trait à l'impunité et au respect des droits de la personne. Il existe un mécanisme de coordination mis en place entre les donateurs clés; la Mission spéciale a des idées dans ce domaine et d'autres secteurs en auront également. Il est

indispensable de démontrer que la justice fonctionne, que la sécurité est effective et que les investisseurs sont prêts à revenir pour un long terme.

Quelques dernières remarques au sujet de la Mission spéciale: Pour des raisons de sécurité, environ 14 des 40 membres du personnel international de la Mission furent évacués sur Santo Domingo le 27 février. Le 8 mars cependant, ces membres furent rappelés en Haïti pour reprendre graduellement leurs activités sur le terrain. Les consultants techniques sont retournés au Cap-Haïtien. Une équipe de la Mission a visité Jérémie et les Cayes pour évaluer la situation et s'est ensuite rendue aux Gonaïves et à La Gonave. Le personnel technique a aussi visité Jacmel. Elle se focalisera initialement sur l'aide à apporter pour faire face aux questions de sécurité (notamment le désarmement) et aux aspects politiques; exécuter des travaux avec la police et élaborer des plans en vue de mettre en œuvre les résolutions de l'OEA et celle du Conseil de sécurité, en coopération avec les Nations Unies et les Etats membres. Avec le temps, ce personnel reprendra les tâches qui lui avaient été originellement assignées en vertu de plusieurs résolutions de l'OEA, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme et la justice, ainsi que les élections, compte tenu de tout ajustement qui pourrait s'avérer nécessaire à la lumière des développements en Haïti et du résultat des consultations entamées aux sièges de l'OEA et des Nations Unies et entre les Etats membres.

Les incidences sur la Mission spéciale émergeront, entre autres, des discussions des Etats membres. Ces efforts pourraient bien exiger un renforcement immédiat de la Mission assorti d'un accroissement de son personnel et de ses ressources matérielles et financières.